

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

Arrêté de stationnement n°2017-0002

VU le code de la route,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la voirie routière,

VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande de M. De Craene Vincent, effectuant des travaux de rénovation chez lui,

SUR proposition Monsieur le Maire :

ARRÊTE

ARTICLE I – Dispositions & Réglementation

Le stationnement sera temporairement réglementé dans la rue de Treffort, Départementale 116 :

- à hauteur de la parcelle B01102,
- concernant les places de parking,
- du lundi 15 mai au vendredi 16 juin 2017.

ARTICLE II – Signalisation

La signalisation de chantier sera mise en place par la commune.

ARTICLE III - Restrictions de stationnement

Le stationnement de tous les véhicules sera interdit pendant la journée durant les travaux.

ARTICLE IV - Exemptions

Les dispositions du présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules autorisés tels que ceux des forces de police ou de gendarmerie, des services de secours, des services de lutte contre l'incendie, des services de sécurité du Département de l'Isère à caractère opérationnel ou de voirie, munis de leur signalisation lumineuse en fonctionnement.

ARTICLE V - Adaptations

Le parking pourra être utilisé par les riverains :

- en fin de journée à partir de 18h00,
- mais devra être libéré le matin à partir de 08h00.

ARTICLE VI - Ampliation

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Le Maire,

M. De Craene,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

Lieutenant MAURY Franck, Gendarmerie de La Mure

A La Motte Saint Martin, le 25/04/2017

Le Maire,

The image shows a blue ink signature of the Mayor, M. De Craene, written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE DE LA MOTTE SAINT MARTIN' and '38 (Isère)'. The signature is written in a cursive style.